



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : LYADIS IMMOBILIER - SIRET 53046976600022

Référence et Intitulé : LF021-1 - Fiscalités immobilières : Le démembrement dans le cadre de l'investissement immobilier

Durée : 3h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Toute personne amenée à conseiller des clients sur leurs investissements immobiliers.
Professionnels de l'immobilier.
Conseillers en gestion de patrimoine.
Chargés de gestion.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les objectifs et les conséquences fiscales d'un démembrement.
Maîtriser et comprendre le processus d'un démembrement.

Pré-requis

Expérience professionnelle souhaitée dans l'immobilier, en gestion de patrimoine ou en banque.

Programme

- 1 - Rappel sur le démembrement de propriété.
- 2 - L'usufruit.
- 3 - La nue-propriété.
- 4 - L'acte de donation.
- 5 - L'usufruit viager.
- 6 - L'usufruit temporaire.
- 7 - L'impact sur l'Imposition sur la Fortune Immobilière.
- 8 - Le démembrement croisé.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Modalités et délais d'accès :

Connexion à la formation en classe virtuelle via l'espace apprenant sur la Plateforme F, le jour de la formation, 10 minutes avant l'heure du début de la session.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com.

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : info@lyadis-immobilier.com

- Téléphone : 04 81 65 63 15

Matériel nécessaire

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.

